

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPIEDS EN BEAUCE**

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : Le 18 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Epieds en Beauce, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves FAUCHEUX, Maire.

PRÉSENTS :

Mme BERNARD, MM GAULARD, GOULET, GRILLON (à partir de 19 heures 10), Mmes JULLIEN, MARLET, MARRAS, PALAIS, POINTEREAU A., M POINTEREAU T., Mme SPACH, MM VUE, WOLINSKI

ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE POUVOIR : MM GRILLON (jusqu'à 19 heures 10), GUTTIERREZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARLET

Approbation du précédent compte rendu

ADOpte A L'UNANIMITE

**2021/01 – Eau Potable – M 49– Approbation du compte de
gestion 2020 du Receveur**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte de gestion 2020 du Receveur.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2021/02 – Eau Potable – M 49 - Vote du compte
administratif 2020**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2020 de la Commune d'Epieds en Beauce.

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes réalisées..... 147 693,54 €
Dépenses réalisées..... 106 900,46 €
La section d'exploitation laisse apparaître un excédent de l'exercice de 40 793,08 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées.....46 034,32 €
Dépenses réalisées..... 56 715,08 €
La section d'investissement laisse apparaître un déficit de l'exercice de 10 680,76 €.

Par conséquent, il est demandé au Doyen d'Age de bien vouloir faire approuver le compte administratif 2020 de la Commune par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

ADOpte PAR 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

2021/03 – Eau Potable – Affectation des résultats

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les résultats cumulés au 31/12/2020 sont les suivants :

Fonctionnement	211 224,14 €
Investissement	205 580,57 €

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir reporter les résultats dans leur section respective :

- au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 211 224,14 €
- au compte 001 « excédent antérieur reporté » la somme de 205 580,57 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

2021/04 – Eau Potable - Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget annexe pour le service de l'Eau potable au titre de l'exercice 2021.

SECTION D'EXPLOITATION :342 100,00 €
Avec un virement de 100 000 € à la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT :353 581,00 €.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget primitif 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

2021/05 – Petite Unité de Vie – Approbation du compte de gestion 2020 du Receveur

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte de gestion 2020 du Receveur.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

ADOpte A L'UNANIMITE

2021/06 – Petite Unité de Vie Vote du compte administratif 2020
--

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2020 de la Petite Unité de Vie.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées..... 164 323,84 €
Dépenses réalisées..... 113 333,08 €
La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de l'exercice de 50 990,76 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées..... 34 736,95 €
Dépenses réalisées..... 37 528,10 €
La section d'investissement laisse apparaître un déficit de l'exercice de 2 791,15 €.

C'est pourquoi, il est demandé au Doyen d'Age de bien vouloir faire approuver le compte administratif 2020 de la Petite Unité de Vie par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

2021/07 – Petite Unité de Vie – Affectation des résultats
--

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les résultats cumulés au 31/12/2020 sont les suivants :

Fonctionnement	60 019,25 €
Investissement	- 37 200,10 €

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir affecter les résultats de la façon suivante :

- au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 22 819,15 €
- au compte 001 « Résultat d'investissement négatif reporté » la somme de 37 200,10 €
- au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » la somme de 37 200,10 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

2021/08 – Petite Unité de Vie – Budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget au titre de l'exercice 2021.

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement.....	179 120,00 €
- Section d'investissement.....	75 200,00 €

Par conséquent, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2021/09 – Commerce Petit Chasseur - Approbation du
compte de gestion 2020 du Receveur**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte de gestion 2020 du Commerce Petit Chasseur du Receveur.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2021/10 – Commerce Petit Chasseur
Vote du compte administratif 2020**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2020 du Commerce Petit Chasseur d'Epieds en Beauce.

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes réalisées.....	21 681,98 €
Dépenses réalisées.....	12 494,29 €
La section d'exploitation laisse apparaître un excédent de l'exercice de 9 187,69 €.	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées.....	7 787,60 €
Dépenses réalisées.....	11 991,68 €
La section d'investissement laisse apparaître un déficit de l'exercice de 4 204,08 €.	

C'est pourquoi, il est demandé au Doyen d'Age de bien vouloir faire approuver au Conseil Municipal le compte administratif 2020 du Commerce Petit Chasseur.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2021/11 – Commerce Petit Chasseur – Affectation des
résultats**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les résultats cumulés au 31/12/2020 sont les suivants :

Fonctionnement	9 187,69 €
Investissement	- 13 487,12 €

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir affecter les résultats de la manière suivante :

- en dépense d'investissement au compte 001 « résultat d'investissement négatif reporté » la somme de 13 487,12 €
- au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 9187,69 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

2021/12 – Commerce Petit Chasseur – Vote du budget 2021
--

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget annexe du Commerce Petit Chasseur au titre de l'exercice 2021.

Le budget du Commerce Petit Chasseur s'équilibre de la façon suivante :

- Section d'exploitation	25 300,00 €
- Section d'investissement	26 400,00 €

Par conséquent, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget 2021 du Commerce Petit Chasseur.

ADOpte A L'UNANIMITE

2021/13 – Commune– Approbation du compte de gestion 2020 du Receveur

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte de gestion 2020 du Receveur de la Commune.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

ADOpte A L'UNANIMITE

2021/14 – Commune - Vote du compte administratif 2020
--

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2020 de la Commune d'Epieds en Beauce.

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes réalisées.....	959 140,33 €
Dépenses réalisées.....	873 436,81 €
La section d'exploitation laisse apparaître un excédent de l'exercice de 85 703,52 €.	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées.....	299 222,50 €
Dépenses réalisées.....	146 768,96 €
La section d'investissement laisse apparaître un excédent de l'exercice de 152 453,54 €.	

Par conséquent, il est demandé au Doyen d'Age de bien vouloir faire approuver le compte administratif 2020 de la Commune par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE**2021/15 – Commune – Affectation des résultats**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les résultats cumulés au 31/12/2020 sont les suivants :

Fonctionnement	460 142,75 €
Investissement	68 271,20 €

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir reporter le résultat de fonctionnement :

- au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 460 142,75 €,
- en recettes d'investissement au compte 001 « résultat d'investissement reporté » la somme de 68 271,20 €

ADOPTE A L'UNANIMITE**2021/16 – Commune – Taux d'imposition 2021**

Monsieur le Maire informe les membres que le budget communal a été élaboré sans appliquer d'augmentation des taux d'imposition et propose de reconduire les mêmes taux au titre de l'année 2021.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les taux d'imposition 2021 seront les suivants, compte tenu de cette nouvelle disposition :

	Taux 2020	Taux communal 2021	Taux départemental 2021	Taux 2021
Taxe foncière (bâti)	20,45 %	20,45 %	18,56 %	39,01 %
Taxe foncière (non bâti)	38,77 %	38,77 %	0 %	38,77 %

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1 – maintenir les taux d'imposition de la fiscalité locale de la manière suivante pour l'année 2021 :

- **Taxe foncière (bâti) :** 20,45 % + 18,56 % = **39,01 %**
- **Taxe foncière (non bâti) :** **38,77 %**

2 – autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette fixation de taux d'imposition 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2021/17 – Commune - Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget de la Commune au titre de l'exercice 2021

SECTION D'EXPLOITATION :1 428 430,00 €

Avec un virement de 260 000 € à la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT : 353 860,00 €.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget primitif 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE

2021/18 – Transfert de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale à la CCTVL

La Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 (LOM) prévoit que les Communautés de Communes peuvent se voir transférer par les communes membres la compétence mobilité à compter du 1^{er} juillet 2021.

L'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) a la charge de construire des solutions de mobilité à l'échelle de son territoire. Elle définit la politique de mobilité adaptée aux besoins du territoire et anime les acteurs locaux pour se faire, notamment via le comité des partenaires. Elle participe au Contrat d'Orientation qui regroupe les acteurs du bassin de mobilité et peut élaborer un Plan de Mobilité Simplifié.

Par délibération n°2020-211 du 17 décembre 2020, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver la prise de compétence d'autorité organisatrice de la mobilité par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et d'approuver la modification de ses statuts.

Les communes membres ont trois mois à compter du 18 janvier 2021, date de notification de la délibération précitée, pour se prononcer par délibération, à la majorité qualifiée, sur le transfert de la compétence "Mobilité" à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable.

La prise de compétence « Mobilité » n'impose pas à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire d'assurer tous les services de mobilité (transport régulier, transport scolaire, transport à la demande, mobilités actives, mobilités partagées, transport solidaire). Les services de mobilité peuvent être « à la carte » en fonction des besoins du territoire et définis une fois que la compétence « Mobilité » est transférée à la CCTVL.

Le projet de territoire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et des communes membres précisera la stratégie et le plan d'actions à court et moyen termes en matière de mobilité.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

1. Approuver le transfert de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire,
2. Approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes y afférente,

3. Déléguer Monsieur le Maire pour informer la Communauté de Communes et la Préfecture du Loiret de l'approbation de la modification des statuts,
4. Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2021/19 – CLIC Entraide Union – Demande de subvention
2021**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention faite par le CLIC Entraide Union au titre de l'année 2021.

Le CLIC a pour mission d'informer, conseiller et orienter les personnes de plus de 60 ans et leurs proches sur le maintien à domicile, les structures d'hébergement et d'accueil, et les éventuelles aides.

Dans un objectif de mener à bien toutes ces actions, le soutien financier des communes est indispensable et nécessaire.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire suggère l'attribution d'une subvention de 1 100 € au titre de l'année 2021.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. émettre un avis favorable au versement d'une subvention de 1 100 € au titre de l'année 2021 au CLIC Entraide –Union
2. autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce versement.

ADOpte A L'UNANIMITE

**2021/20 – Foyer Socio-éducatif EREA Simone Veil d'Amilly
Demande de subvention**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a, récemment, été sollicitée par l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) Simone Veil d'Amilly pour verser une subvention pour un élève scolarisé dans le cadre d'un voyage scolaire.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. approuver le versement de la somme de 70 € à l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) Simone Veil d'Amilly,
2. autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce versement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Informations diverses

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- Remerciements des PEP 45 pour le versement de la subvention de 70 euros,
- Informations sur la situation du département du Loiret au regard de la crise sanitaire liée à la COVID en date du 02 03 2021,
- Travaux préalables à l'installation de la fibre sur le territoire communal par la pose d'armoires sur le domaine public,
- CCTVL - Séminaire des élus le samedi 17 avril 2021 ayant pour thème « Projet de territoire »,
- Désignation par tirage au sort des jurés d'assise, le mardi 30 mars à 10 heures en Mairie d'Epieds en Beauce,
- Réunion prochaine de présentation avec le représentant d'Orange pour l'implantation de l'antenne sur le site de la STEP,
- Délivrance du permis de construire des Transports SARRION dans la ZAC des Chantaupiaux,
- Elections départementale et régionale les 13 et 20 juin 2021,
- Location du logement du 2bis rue du Petit Chasseur à compter du 1^{er} juin 2021,
- Fermeture de l'Agence du Crédit Mutuel fin juin 2021,
- Réunion du CCAS le jeudi 8 avril 2021 à 19 h 30 en Mairie,
- Accident de travail de M JC VIARDOT,
- Remerciements de la famille CISSE pour les marques de sympathie de la commune lors des obsèques de Rodolphe, leur fils.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.